

Le 10 Juin 2026

Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la réunion qui se tiendra le Lundi 15 Juin 2026 à 19 h 00.

Le Maire,

Séance du 15 Juin 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Quinze Juin à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace Multimédia de Saint-Paterne-Racan en séance publique, sous la présidence de M. Éric LAPLEAU, Maire.

Etaient présents : ARNAUD Delphine, BAADER Daniel, BONNEAU Baptiste, CHAUVEAU Véronique, FEY Maud, FONTENAY Jean-Paul, GEORGET Rosita, LAPLEAU Éric, LORMOIS Frédéric, LUCAS Mélissa, MOISY Thierry, MORIN Gwenaëlle, PICHON Lionel, SAULAY Joël, SCHOULER Catherine, SOULIER Karine, TRINQUART Martine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : CHEVOLLEAU Laurent pouvoir à SOULIER Karine, JUSSEAUME Nathalie pouvoir à LUCAS Mélissa.

Secrétaire de séance : CHAUVEAU Véronique.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Mai 2026

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu à la majorité des présents.

Scolarisation d'enfants de St Paterne à l'extérieur

Délibération n° 057-2026

M. le Maire informe que M. ***, domicilié à Saint-Paterne-Racan, demande que ses enfants soient scolarisés sur la Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, à la prochaine rentrée :

- ***, né en 2017, en classe de CM1
- ***, née en 2022, en classe de MS

Dans le cadre du PEEJ, un avenant à la convention doit être signé pour adapter l'offre des centres de loisirs du territoire et afin de mieux répondre aux besoins des familles d'enfants de 3 à 12 ans, il est proposé une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH de Saint-Paterne-Racan qui sera effective au 1^{er} septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de refuser la scolarisation des enfants *** ***, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026 à l'école de Saint-Christophe-sur-le-Nais, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

En exercice : 19	Présents : 16	Pouvoirs : 2	Votants : 18	Pour : 1	Contre : 14	Abstentions : 3
------------------	---------------	--------------	--------------	----------	-------------	-----------------

Arrivée de M. FONTENAY Jean-Paul à 19 h 20.

Soutien à l'association Relais Emploi Solidarité (RES)

Révision temporaire de la redevance d'occupation des locaux communaux

Délibération n° 058-2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'occupation des locaux communaux conclue avec l'association Relais Emploi Solidarité (RES) ;

Considérant que l'association RES est un acteur important de l'insertion professionnelle sur le territoire et accompagne les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ;

Considérant les difficultés conjoncturelles rencontrées par l'association, marquées par une baisse de son activité et des difficultés de recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle ;

Considérant la demande de gratuité des locaux formulée par l'association ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir cette structure dans une période de transition tout en respectant les principes d'équité entre les associations et de valorisation du domaine public ;

Considérant l'avis de la commission Économie proposant la mise en place d'un soutien temporaire sous forme d'une réduction de la redevance d'occupation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder à l'association Relais Emploi Solidarité (RES) une réduction temporaire de 50 % de la redevance d'occupation des locaux communaux pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} Juillet 2026, renouvelable sur décision du Conseil Municipal.

Article 2 : De maintenir le principe du paiement d'une redevance d'occupation afin de respecter les principes de gestion et de valorisation du domaine public communal.

Article 3 : De formaliser cette réduction par un avenant à la convention d'occupation en vigueur.

Article 4 : De prévoir un bilan intermédiaire à six mois et un bilan final à douze mois portant notamment sur :

- l'évolution de l'activité de l'association ;
- le recrutement du conseiller ou de la conseillère en insertion professionnelle ;
- le développement des permanences et accompagnements sur le territoire ;
- les actions de coopération conduites avec les partenaires locaux, notamment l'Interactive.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En exercice : 19	Présents : 17	Pouvoirs : 2	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Avenant au contrat de l'agent exerçant les fonctions de cuisinière

Délibération n° 059-2026

Le Conseil Municipal de Saint-Paterne-Racan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1°,

Par délibération municipale n° 060-2025 du 22 Juillet 2025, un agent contractuel a été recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période allant du 20 août 2025 au 3 juillet 2026 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22/35ème afin d'occuper le poste de cuisinière pour la cantine scolaire.

Considérant que l'agent va suivre une formation et doit préparer ses registres pour la rentrée scolaire 2026-2027, Madame le Maire-adjoint propose de prolonger le contrat de travail, par la voie d'un avenant, pour une semaine allant du 4 au 10 juillet 2026 dans les mêmes conditions que son contrat d'origine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de recrutement et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

En exercice : 19	Présents : 17	Pouvoirs : 2	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Commission communautaire de la CLECT

Délibération n° 060-2026

Par délibération du 29 avril 2026, le conseil communautaire a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes Gâtine-Racan et ses communes membres.

Cette commission sera composée de 19 membres titulaires et de 19 membres suppléants.

Le Conseil Municipal nomme :

Le membre titulaire est le Maire : M. LAPLEAU Éric

Le membre suppléant est : M. LORMOIS Frédéric

Cette délibération sera transmise à la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

En exercice : 19	Présents : 17	Pouvoirs : 2	Votants : 19	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 1
------------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

CAVITES 37

Statuts du Syndicat Cavités 37- Modification pour 2026 – Adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne

Délibération n° 061-2026

Considérant la demande d'adhésion au Syndicat Cavités 37 de la commune de Rilly-sur-Vienne,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 23 Avril 2026 approuvant l'adhésion de la commune de Rilly-sur-Vienne au Syndicat Cavités 37,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Paterne-Racan, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** la modification des statuts du Syndicat Cavités 37 approuvée par le Comité syndical du Syndicat Cavités 37 en date du 23 Avril 2026,
- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Cavités 37 de la commune de Rilly-sur-Vienne,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à M. le Président du Syndicat Cavités 37 après contrôle de légalité.

En exercice : 19	Présents : 17	Pouvoirs : 2	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Résultats des élections au Syndicats CAVITES 37 du 23 Avril 2026**PRÉSIDENT :**

M. Bertrand LANOISELEE, délégué de la commune de Noizay.

VICE PRÉSIDENTS :

1er Vice-Président: M. Francis BRUÈRE, délégué de la commune du Grand Pressigny,
2ème Vice-Président: M. Patrick NOGIER, délégué de la commune de St Avertin.

ADMINISTRATEURS :

1er Administrateur : M. Gilles GASNIER, délégué de la commune de Vouvray,
2ème Administrateur : M. Sébastien CHEVEREAU, délégué de la commune de Langeais,
3ème Administrateur : M. Alain BASTIÉ, délégué de la commune de Cinq-Mars-la-Pile,
4ème Administrateur : M. Lionel PINAULT, délégué de la commune de Rochecorbon.
5ème Administrateur : M. Gilles LEJEUNE, délégué de la commune de Crissay-sur-Manse,
6ème Administrateur : M. François BERTRAND, délégué de la commune de Nazelles-Négren.

Commission Espaces verts

M. PICHON Lionel fait un compte-rendu de la réunion de la commission Espaces verts du 12 juin.

La commission a présenté plusieurs pistes de réflexion pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune : réaménagement du cimetière, amélioration de l'entrée de la mairie, végétalisation de la cour d'école, requalification de la friche ferroviaire, remplacement des jeux de l'espace de loisirs, reprise du projet de liaison douce Saint-Paterne-Saint-Christophe, implantation d'un pigeonnier contraceptif et création d'un massif arboré à l'entrée de la commune.

La commission a décidé de ne pas reconduire le concours des maisons fleuries et souhaite privilégier une démarche participative d'embellissement de la commune impliquant l'ensemble des habitants.

Les projets jugés prioritaires concernent le cimetière et l'entrée de la Mairie. Une étude sera engagée dès la rentrée pour la végétalisation du cimetière, accompagnée d'une information et d'une consultation des habitants. Concernant la mairie, une réflexion est lancée afin d'améliorer son aspect paysager et son fleurissement. Des contacts seront pris avec des professionnels pour étudier les différentes possibilités d'aménagement.

Commission de la Vie Associative du 9 Juin

La commission a présenté différents points pour favoriser l'intégration des associations dans la commune ainsi que des hypothèses pour mener à bien leurs projets notamment en acceptant leur demande d'aménagement de certains lieux avec de nouveaux matériaux. Comme l'Association de Yoga qui sollicite notre attention sur le manque de placards ou d'étagères mis à leur disposition. L'Association de Basket a reçu une aide de 500 euros dans le cadre d'un concours organisé par VTH (Val Touraine Habitat) afin de financer l'installation de paniers de basket sur des lieux fréquentés par les jeunes. Ce projet d'installation demande néanmoins une plus grande somme pour le mettre en place, par exemple, pour remettre des paniers de basket au niveau de l'aire de loisirs.

Cette aide entraîne également une réflexion sur la procédure d'attribution des subventions qui n'est pas encadrée par une réglementation comme dans certaines communes. La commission a donc évoqué une subvention spécifique une fois par an pour les associations afin qu'elles puissent réaliser un projet. Cette subvention leur sera accordée suite à un rendez-vous avec eux et, par la suite, une réflexion sur leurs motivations pour ce projet.

L'organisation d'une rencontre avec les associations le 11 septembre à 19h a également été mentionnée afin que chaque association puisse se présenter, elles et leurs projets, puis qu'elles confient leur souhait d'établir une nouvelle rencontre plus conviviale autour d'un repas partagé ou d'un pique-nique, cela aura lieu en début d'été 2027.

La valorisation des bénévoles qui animent la vie associative pourrait être accentuée par des présentations des associations sous des formats du style carte d'identité présentent sur le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et également sur Facebook.

En dernier point, la commission a discuté de l'association : « Les Amis de l'Orgue » en suggérant de profiter du 1^{er} mai pour ouvrir l'église et faire quelques sessions de démonstrations de l'orgue dans le but de faire découvrir l'instrument aux gens et de les inciter à adhérer à l'Association.

Commission Culture du 21 Mai

La commission a réfléchi à l'organisation des concerts de l'été 2026 qui auront lieu le 18 juillet et le 8 août. Durant ces soirées, l'Archipel et le Bar Tabac seront ouverts. La commission a également présenté son projet d'ouvrir l'église avant le concert de juillet, vers 18h, pour l'association « Les Amis de l'Orgue » afin de que Mme DIDELOT puisse faire une présentation puis une démonstration de l'instrument. Cette ouverture a pour but d'inciter les gens à adhérer à l'association pour que, par la suite, un conseil d'administration soit mis en place.

Le hangar Brossay a également été mentionné sur l'évolution des travaux qui vont encore durer un an et demi. Cependant, de nombreux projets ont été envisagés pour ce hangar comme des expositions ou un café des parents pour se retrouver certains soirs. Le Festival Bataille répète déjà à l'intérieur quand il pleut, mais, à cause des travaux, la sécurité n'est pas optimale. La réflexion sur le choix d'un nom pour ce hangar a été évoquée pour un prochain Conseil municipal.

Les Eruptions Racaniques se préparent à la clôture de l'évènement par manque d'associations qui s'y impliquent et ils ont donc décidé de faire une dernière soirée avec les bénévoles pour y mettre fin.

Commission Bâtiment du 12 juin

La commission a remarqué un affaissement plutôt important du gymnase, le sol descend de plus en plus entraînant avec lui des dégradations à prendre en compte comme des trous dans les murs. Il faudrait faire un carottage assez loin dans le sol pour retrouver de la stabilité. Plusieurs rénovations sont également envisagées à l'intérieur du bâtiment notamment au niveau des toilettes et des vestiaires en modifiant leur structure.

La commission met également un point d'honneur sur l'état de la salle des fêtes. En effet, elle a été retrouvée dans un état des plus sales : les sols et les vitres étaient encrassés, les rideaux déchirés certains sont même arrachés, les frigos débranchés ont été fermés et ont donc moisie à l'intérieur, le four ne démarrait plus à cause de la saleté et le lave-vaisselle ne fonctionnait plus. Du personnel de la Mairie a été appelé d'urgence pour remettre la salle en état bien que cela ne soit pas leur travail puisqu'une société a un contrat d'entretien. L'entreprise de sous-traitance extérieure est employée par la Mairie depuis maintenant deux ans notamment pour entretenir les bâtiments de la commune mais une détérioration de leur travail a été remarquée et signalée. Malgré tout, aucune amélioration n'a été perçue. Des mesures ont donc été prises : arrêt du paiement des factures de l'entreprise, dénonciation de leur manque de travail et non renouvellement du contrat par la suite. Les agents de la Mairie reprendront le relai pour l'entretien des bâtiments municipaux.

Concernant la Garderie Périscolaire, il devient urgent de remédier à la chaleur générée par les vitres au sud.

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-RACAN

M. FONTENAY fait le compte-rendu des dernières réunions

Séance du 7 Avril 2026

- Installation des Elus
- Election du (de la) Président(e)
- Détermination du nombre de vice-président(e)s
- Election des vice-président(e)s
- Détermination du nombre des membres du bureau
- Election des membres du bureau
- Installation des autres membres du bureau
- Lecture de la charte de l' élu local par le(a) Président(e) (version synthétique)
- Délégation de pouvoirs du Conseil communautaire vers le bureau communautaire
- Délégation de pouvoirs du Conseil communautaire vers le Président de la communauté de communes

Séance du 29 Avril 2026

1 – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 4 MARS ET DU 7 AVRIL 2026

2 – ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération portant création des commissions thématiques intercommunales
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Délibération relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres
- Election des membres de la commission pour les DSP
- Délibérations relatives à la nomination de délégués au sein des organismes extérieurs

OPERATIONS DE VOTE :

- 1 - Election de délégués au Pays Loire Nature
- 2 - Election de délégués : Touraine Propre
- 3 - SPL Tri Val de Loire
- 5 – CSS Commission de suivi de Sites SEVESO SOCAGRA – SENITA LOGISTICS (Ex SANGOSSE)
- 6 - Comité d'animation et de suivi du plan régional de Déchets – Economie Circulaire (ex CCES)
- 7 - Entente TOURS METROPOLE
- 8 - Désignation de représentants au SIEIL
- 9 - Désignation d'un représentant à la Commission consultative SIEL TECV
- 10 - ADAC
- 11 – ADIL
- 12 - SPL (Société publique locale) Vallée du Loir Tourisme
- 13 - SMO Val de Loire Numérique
- 14 – AMIL
- 15 – CLPE Comités Locaux Pour l'Emploi de Chinon (1 titulaire et 1 suppléant)
- 16 / Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE LOIR- (1 titulaire)
- 17 / SAS ENER 37 (1 représentant titulaire)
- 18 / ANVAL – Syndicat mixte du bassin versant de la rive droite de la Loire, affluents nord Val de Loire
- 19 / CD2H 37 : Comité Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement
- F - Convention bipartite avec le PLN
- G - Convention piscine de Saint Paterne Racan
- H – Validation des dates et horaires d'ouverture de la piscine communautaire saison 2026
- I – Validation du POSS de la piscine communautaire située sur la commune de Saint Paterne Racan

3 – RESSOURCES HUMAINES

A – Indemnité des élus

B – Formation des élus

C – Création d'un poste de « Contrat de projet » – Chargé de subventions –Financements publics

4 – FINANCES

A- Décision budgétaire modificative sur le budget général

B – Décision budgétaire modificative sur le budget Eco

5 - INFORMATION SUR LE PLUI**6 – POINT SUR L'EAU****7 - ECHANGES ENTRE ELUS**

Séance du 27 mai 2026

2 – ADMINISTRATION GENERALE

– Création de la conférence des Maires

– Validation du règlement – Prêt du matériel communautaire

– Commission Intercommunale des Impôts directs

– Nomination des délégués – Instance de pilotage de la politique départementale de l'habitat et du logement.

– Nomination d'un représentant SPL Vallée du Loir Tourisme

3 – FINANCES

- Décision budgétaire modificative sur le budget général

- Décision budgétaire modificative sur le budget Eco

- Décision budgétaire modificative sur le budget Polaxis

- Décision budgétaire modificative sur le budget des Ateliers relais

- Avenant 1 à la convention SMO Val de Loire numérique

- Pénalités de retard SARTOR – Gymnase de NPP

- Reversement créance NPP

4 – ENVIRONNEMENT

- Marché de traitement de déchets issus des déchetteries de St Antoine du Rocher, Pernay et St Patern

- Informations : Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

5 - RESSOURCES HUMAINES

– Représentants CNAS

– Composition du CST

– Plan de formation

– Ratio promu promouvable

6 – PEEJ

– Ouverture de places supplémentaires sur NPP – Avenant à la convention

– BAFA

7 – URBANISME

– Avis sur PC Commune de St Aubin le Dépeint

8 – CULTURE

- PACT

Mme ARNAUD demande s'il est envisagé de mettre des récupérateurs d'eau de pluie à disposition des administrés comme pour les composteurs. M. LAPLEAU rappelle que l'eau pluviale est une compétence communale et les communes devraient payer les dispositifs.

Questions diverses**Pour information : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)****PLUI :** Le sujet sera inscrit à la réunion du mois de juillet.**Déchetterie :** Dans un avenir proche, chaque foyer sera doté d'un QR CODE pour entrer à la déchetterie.**Bibliothèque Claude Lebrun**

L'agent culturel invite les membres du Conseil Municipal à découvrir la bibliothèque, un mardi ou un jeudi vers 18 h 30.

- Prochaine réunion Conseil Municipal : Elle pourrait être fixée au 6 Juillet 2026 à 19 heures.**La séance est levée à 21 h 15.**